

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Décision n° : 075.22

Objet : Contrat de vente relatif à la représentations du spectacle « Noël au village ».

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le contrat de vente présenté par la compagnie « Studio Tralalaire » pour le Spectacle « Noël au village » pour le Multi Accueil municipal et le Relais petite enfance ;

Vu le coût de la représentation de 520 euros ;

VU le titulaire du contrat de vente, la compagnie « Studio Tralalaire » ;

Studio Tralalaire
14 rue de Strasbourg
94300 Vincennes

DECIDE

DE signer le contrat de cession avec la compagnie « Studio Tralalaire » pour le Spectacle « Noël au village » jeudi 15 décembre 2022 ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Madame la Trésorière Principale de Montfermeil ;

Fait à Coubron, le : 13 septembre 2022

Ludovic TORO

Maire

Conseiller Régional d'Île de France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

093-219300159-20220913-079-022-AU

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 29/09/2022

Affichage 29/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



République Française, Liberté-Egalité-Fraternité

HÔTEL DE VILLE – 133, rue Jean Jaurès – 93470 COUBRON

Téléphone : 01 43 88 51 45 – Télécopie : 01 43 88 63 85 – Site : www.coubron.fr – courriel : mairie@coubron.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire